

PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE PUBLIQUE  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020**

EN MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

---oooOooo---

L'an deux mille vingt et le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Étaient présents :

**M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA, M. Frédéric CHABAUD, M. Christian MONTAGARD**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Valérie CANILLAS donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Vanessa PRETOT donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, Mme Amandine AUDOUARD donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Andréa TALLIEUX donne pouvoir à M. Joseph RECCHIA, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD**

Monsieur Nicolas VALIENTE est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Monsieur SERRE de faire l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

---oooOooo---

## **20-096 COMPTE RENDU DES DECISIONS**

*Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ*

Par délibération N° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en Préfecture le 27 mai 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre les décisions relevant des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales. Les décisions ont été transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse, pour contrôle de la légalité. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Vu le rapport de Monsieur le Maire  
Décide d'entériner les décisions suivantes :

*En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et suivants et de l'article L2322*

20-541	23/09/2020	Avenant à la convention de mise à disposition du gymnase Jean Légier, à titre gracieux, entre la commune et l'association Club Islois de Badminton
20-542	23/09/2020	Avenant à la convention de mise à disposition du gymnase Emile Avy au Cosec, à titre gracieux, entre la commune et l'association Club Islois de Badminton
20-543	23/09/2020	Avenant à la convention de mise à disposition du stade Saint Antoine et ses vestiaires, à titre gracieux, entre la commune et l'association VSD
20-544	23/09/2020	Convention de mise à disposition à titre gracieux des stades Saint Gervais et Saint Jean, et de leurs vestiaires entre la commune et l'association VSD
20-545	23/09/2020	Convention de mise à disposition à titre gracieux du stade d'athlétisme Roger Boudin entre la commune et l'association La Foulée des Sorgues
20-546	23/09/2020	Convention de formation dans le cadre du développement d'action de prévention des risques psycho-sociaux entre la ville de L'Isle sur la Sorgue et l'association ADM
20-547	09/09/2020	Modification de la régie "piscine municipale"
20-548	22/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, entre la ville de L'Isle sur la Sorgue et l'association BUS 31/32
20-549	18/08/2020	Convention de mise à disposition de salle municipale, avec l'association Chœur Robert Grimaud
20-550	19/08/2020	Convention de mise à disposition de salle municipale, avec l'association English 4 You
20-551	19/08/2020	Convention de mise à disposition de salle municipale, avec l'association Tourne Sol
20-552	07/09/2020	Convention de mise à disposition de salle municipale, avec l'association Vocadance
20-553	10/09/2020	Convention de mise à disposition de salle municipale, avec La Gendarmerie de L'Isle sur la Sorgue
20-554	14/09/2020	Convention de mise à disposition de salle municipale, avec Le Café Culturel FMR
20-555	24/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, entre la ville de L'Isle sur la Sorgue et La Strada
20-556	24/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et Comédie du Sud
20-557	24/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, entre le commune de L'Isle sur la Sorgue et Comédie du Sud
20-558	24/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et Mémori

20-559	24/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et l'association "Planète Rock N'Roll"
20-560	24/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et SKA BARRE
20-561	14/08/2020	Déclaration préalable d'aménagement : changement menuiseries du 1er étage de l'Hôtel de Ville rue Carnot
20-562	25/09/2020	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, par la commune de L'Isle sur la Sorgue de la salle de Tir à L'Arc et du pas de tir extérieur auprès de l'association Les Archers Isois
20-563	25/09/2020	Avenant à la convention de mise à disposition du stade Roger Boudin, à titre gracieux, entre la commune et l'association Tri Club L'Isle sur la Sorgue
20-564	25/09/2020	Avenant à la convention de mise à disposition de la piscine municipale, à titre gracieux, entre la commune et l'association Tri Club L'Isle sur la Sorgue
20-565	25/09/2020	Avenant à la convention de mise à disposition du gymnase Emile Avy, à titre gracieux, entre la commune et l'association Volley Isois Club
20-566	25/09/2020	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente du Cosec Emile Avy avec transfert de l'organisation du service sécurité incendie entre la commune et l'association Cercle des Nageuses Artistiques Vauclusiennes
20-567	25/09/2020	Transferts de crédits pour dépenses imprévues de fonctionnement n° 1/2020 budget SPIC funéraire
20-568	29/09/2020	MN20-07 "marché de maintenance des logiciels de gestion de la police municipale"
20-569	29/09/2020	Attribution du marché MP20-07 "fourniture de consommables et petits matériels informatiques pour la commune et le CCAS"
20-570	29/09/2020	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente et de la cour de l'école élémentaire Lucie Aubrac avec l'Institut Médico Educatif (IME) de l'Etablissement Public Saint Antoine (EPSA) représenté par sa directrice Madame Joëlle RUBERA, ayant son siège au 923 route de la Maison d'Enfants - BP 50108 L'Isle sur la Sorgue (84800)
20-571	29/09/2020	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente des écoles suivantes : primaire de Petit Palais, élémentaire du Centre, élémentaire Lucie Aubrac avec le Centre Social et Culturel "La Cigarette"
20-572	29/09/2020	Demande de subvention auprès de la Région Sud Paca dans le cadre du FRAT 2020
20-573	30/09/2020	Convention de formation "BAFA 3 - approfondissement ou qualification"
20-574	30/09/2020	Convention de formation en pratique de Hatha Yoga
20-575	01/10/2020	Attribution du marché MP20-08 "travaux de menuiseries extérieures sur les bâtiments"
20-576	02/10/2020	Convention de formation entre la ville de L'Isle sur la Sorgue et l'organisme RAISOVERT formation
20-577	05/10/2020	Plus-values sur le marché AO15-02 maintenance pour l'exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, des adoucisseurs d'eau et traitement des circuits d'eau chaude sanitaire ECS (type P1-P2-P3), l'entretien des chaudières individuelles des climatiseurs et/ou pompes à chaleur (type P1-P2-P3) des bâtiments communaux - modification en cours d'exécution n° 4
20-578	07/10/2020	Transferts de crédits pour dépenses imprévues de fonctionnement n° 1/2020 budget SPIC stationnement fermés
20-579	05/10/2020	Convention de partage d'équipement collectif avec la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (CCPSMV)

20-580	30/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, avec transfert de l'organisation du service sécurité incendie entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et l'association Chor à L'Isle
20-581	30/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, avec transfert de l'organisation du service sécurité incendie entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et Le Chœur Robert Grimaud 2020-2021
20-582	07/10/2020	Budget principal - emprunt Société Générale pour un montant s'élevant à 1 500 000 €
20-583	07/10/2020	Avenant à la convention de mise à disposition de la piscine municipale, à titre gracieux, entre la commune et l'association Club Subaquatique Islois
20-585	07/10/2020	Convention de mise à disposition du boulodrome Saint Gervais, à titre gracieux, entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et La section des cheminots retraités de la CGCT
20-586	07/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association ATHOM.
20-587	08/10/2020	Convention de formation DESU biodiversité villes et territoires
20-588	07/10/2020	Acceptation du don de Mme Sophie BANCQUART de deux acryliques sur toile de Marc BANCQUART à la commune de L'Isle sur la Sorgue
20-589	19/08/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association APAAM
20-590	24/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association LA SPA VAUCLUSIENNE.
20-591	25/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association L'ATELIER DU TOUCAN
20-592	07/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association L'ATELIER DU TOUCAN
20-593	07/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association L'ATELIER DU TOUCAN
20-594	23/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association LA CLEF DES CHAMPS
20-595	21/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association LE CLUB SUBAQUATIQUE ISLOIS
20-596	09/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association LA COMPAGNIE MOULINETTE
20-597	09/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association LES ATELIERS DU TOUCAN
20-598	09/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'hôpital local
20-599	09/10/2020	Contrat d'assurance clou à clou de l'exposition de Stéphane GUIRAN les mers rêvent encore
20-600	12/10/2020	Modification en cours d'exécution n°3 MA-01 nettoyage locaux
20-601	12/10/2020	Transfert de crédits pour dépense imprévues de fonctionnement n°2/2020 budget SPIC STATIONNEMENT FERMES.
20-602	12/10/2020	MP17-21 résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes
20-603	13/10/2020	vente aux enchères de matériels appartenant à la collectivité
20-604	14/10/2020	Convention de mise à disposition de deux véhicules de l'EPSA dans le cadre du PASS vacances
20-605	15/10/2020	contrat d'électricité provisoire pour l'ajout d'un point de livraison
20-606	15/10/2020	acceptation du don de la société CITEOS de mats d'éclairage public
20-607	16/10/2020	décision modificative n°4 au marché MP18-13 relatif à une mission de prestation pour la révision allégée et la modification du PLU
20-608	19/10/2020	souscription d'un contrat de location de véhicule avec SUPER U Isle sur la Sorgue
20-609	19/10/2020	souscription d'un contrat de location de véhicule avec SUPER U Isle sur la Sorgue
20-610	19/10/2020	souscription d'un contrat de location de véhicule avec SUPER U Isle sur la Sorgue
20-611	19/10/2020	Contrat de location de véhicule avec SUPER U Isle sur la Sorgue.

20-612	19/10/2020	Contrat de prestation pour des parcours aériens en forêt avec PASSERELLES DES CIMES
20-613	19/10/2020	Contrat de prestation pour des parcours de sauts en salle avec SPS LOISIRS TIGER JUMP
20-614	19/10/2020	Contrat de prestation pour une location de salle d'escalade avec le PAN D'AVIGNON
20-615	19/10/2020	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association AQUA EVEIL SANTE
20-616	24/08/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association LA VOIE DES FLEURS.
20-617	16/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association LA FOULEE DES SORGUES
20-618	29/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association BABU PARRAINAGES.
20-619	24/09/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association AQUA EVEIL SANTE
20-620	01/10/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association la médiathèque CBPT
20-621	19/10/2020	Convention de formation recyclage 1er secours et la société S12P SE MEDITERRANEE
20-622	19/10/2020	Convention de formation recyclage 1er secours et la société S12P SE MEDITERRANEE
20-623	23/10/2020	Modification en cours d'exécution n°1 du MP19.03 de fourniture de fruits exotiques
20-624	21/10/2020	Convention de prévention, et sécurité avec l'association des SIGNALEURS DU SPORT pour le trial des monts de Vaucluse
20-625	21/10/2020	Convention de sonorisation avec l'association SPORT MEDIOA pour le trial des monts de Vaucluse
20-626	21/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association CEMEA PACA
20-627	21/10/2020	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association A L'ENDROIT ALLANT VERS
20-629	30/10/2020	demande de subvention auprès de la Région SUD PACA dans le cadre du FRAT 2020
20-630	20/10/2020	Ateliers d'expression scénique avec Alice CHEVALIER 2ème semestre 2020
20-631	08/10/2020	Convention de mise à disposition de l'école Jean BEYS avec le VELO CLUB
20-632	04/11/2020	Attribution du marché MP20-11 « fourniture et livraison de confitures de miels et de fruits et légumes frais prédécoupés pour la restauration collective».
20-633	20/02/2020	MAD stand de tir entre ISS et la Mairie de Cavaillon
20-634	05/11/2020	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public AOT 20-02 délivrée pour la mise en place d'une micro signalétique commerciale et publique
20-635	20/10/2020	Convention de mise à disposition de salle avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
20-636	22/10/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association les Ateliers du Toucan
20-637	22/10/2020	Convention de mise à disposition de salle avec l'association les Ateliers du Toucan
20-638	27/10/2020	Convention de mise à disposition de salle avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
20-639	18/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association ACTA
20-640	18/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Les Professeurs Elèves en Scène
20-641	18/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'EPSA
20-642	19/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association PESCO LUNO

20-643	19/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association COMEDIE DU SUD
20-644	19/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association COMEDIE DU SUD
20-645	19/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Les Professeurs Elèves en Scène
20-646	19/10/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association CHYSHENIA DANSE
20-647	01/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association MUSICAL'ISLE
20-648	06/11/2020	Convention de mise à disposition salle Rased de l'école René Char avec la Cigarette
20-649	06/11/2020	AO-01 Marché travaux restructuration Ilot Tour d'Argent Lot n°5 électricité-modification n°1
20-650	09/11/2020	Attribution MP20-11 marché les légumes et fruits prédécoupés.
20-651	09/11/2020	Transferts de crédits pour dépenses Imprévues d'investissement N°1/2020Budget Ville
20-652	12/11/2020	Attribution du marché MP20-09 missions de bureau de contrôle
20-653	12/11/2020	Modification de la régie d'avances achat sur internet
20-654	13/11/2020	Ligne de trésorerie 2020-2021 contractée auprès de la Caisse d'Epargne 2 000 000 euros
20-655	17/11/2020	Convention de mise à disposition de la cour Ecole Élémentaire Jean Beys entre la commune et l'association des Pitchouns de Velorgues
20-656	30/09/2020	Demande de Permis construite travaux de réparations mur et façades Musée Campredon
20-657	17/11/2020	Modification n°1 MP19-26 fournitures petits matériels et produits d'hygiènes et d'entretien- Lot n°1
20-658	17/11/2020	Bail de location de la Trésorerie
20-659	13/11/2020	Convention de formation entre ISS et AFPR84 sur la prévention des risques "Amiante"
20-660	17/11/2020	Convention de formation entre ISS et SEI2P-SE MEDITERRANEE "montage et démontage d'un échafaudage"
20-661	18/11/2020	Convention de mise à disposition de terrain à titre gracieux entre ISS et le CSC La Cigarette pour la création d'un jardin partagé à Rebenas
20-662	18/11/2020	Attribution du marché MN 20-09 mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renforcement du PONT I9,
20-663	18/11/2020	Attribution du marché MN 20-11 mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 2 pour la construction de l'accueil Tour d'Argent
20-664	18/11/2020	Attribution du marché MN 20-12 mission de contrôle technique pour la construction de l'accueil Tour d'Argent
20-665	17/11/2020	Ligne de trésorerie 2020-2021 contractée auprès du Crédit Agricole 2 000 000 euros

**20-097 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2019 – RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX**

*Rapporteur : Monsieur Denis SERRE*

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que du compte annuel de résultat d'exploitation pour l'exercice 2019.

**20-098 RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité de service des délégations de service publique DSP suivants, au titre de l'année 2019 :

- SAS Lab Event Factory : Foire Internationale Art et Antiquités
- SARL La Sorguette : Camping municipal
- Association Petit Palais : Marché Agricole
- Garage du Midi : Fourrière municipale

**20-099 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019 - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES VAUCLUSE**

*Rapporteur : Madame Brigitte BARANDON*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 permettant son prolongement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant la Caisse d'Allocations familiales de Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse ainsi que tous les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-100 CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2024 ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA CIGALLETTE**

*Rapporteur : Monsieur Alain PARENT*

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention d'objectifs 2021-2024 conclue entre la commune de L'Isle sur la Sorgue et le centre social et culturel la Cigallette, autorise le versement d'une subvention annuelle de 140 000 € sur la période 2021-2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-101 DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU TRAVAIL DOMINICAL - ANNEE 2021**

*Rapporteur : Monsieur Olivier COLLIGNON*

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la dérogation au repos dominical :

Pour le commerce de détail :

- le dimanche 5 décembre 2021,
- le dimanche 12 décembre 2021,
- le dimanche 19 décembre 2021,
- le dimanche 26 décembre 2021,

Pour le secteur automobile :

- le dimanche 17 janvier 2021,
- le dimanche 14 mars 2021,
- le dimanche 13 juin 2021,
- le dimanche 17 octobre 2021.

Et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté la liste des dimanches concernés.

**20-102 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DES FOIRES INTERNATIONALES ART ET ANTIQUITES 2017-2021 - MODIFICATION N°5**

*Rapporteur : Madame Marie LEGARS-LAVAURE*

Le conseil municipal, par 31 pour et 2 oppositions (M. Christian Montagard, Mme Christiane Baudouin), approuve la modification n°5 à la délégation de service public de gestion des Foires Internationales Art et Antiquités 2017-2021 comprenant les modifications précitées et autorise Monsieur le Maire à signer la Modification n°5, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

**20-103 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification du tableau de l'effectif théorique du personnel territorial à compter du 15 décembre 2020 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Rédacteur	Temps complet
1	Adjoint administratif	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Assistant de conservation contractuel (délibération n° 17-129 5 décembre 2017)	Temps complet
1	Ingénieur principal contractuel (délibération n°12-056 du 10 avril 2012)	Temps complet
1	Ingénieur principal	Temps complet
1	Attaché hors classe	Temps complet
2	Adjoint technique	Temps complet
1	Adjoint technique	Temps non complet 20h
2	Chef de service de PM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
2	Brigadier-chef principal	Temps complet
1	Conseiller des APS	Temps complet

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-104 MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU TELETRAVAIL**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide et approuve l'organisation suivante :

Article 1 : Eligibilité au télétravail :

Tous les agents titulaires et contractuels à temps complet ou à temps partiel (80 ou 90%), sans distinction de filière peuvent exercer des missions éligibles au télétravail. Les activités éligibles au télétravail doivent s'entendre comme l'ensemble des activités exercées par les agents à l'exception de celles listées ci dessous :

- Activités nécessitant une présence physique pour assurer un accueil (administrés/agents),
- Activités nécessitant l'utilisation d'outils numériques ou de documents non compatibles avec un travail à distance, notamment pour des raisons de confidentialité



- Activités opérationnelles d'exécution technique

Si les activités recensées ne constituent pas la totalité des activités de l'agent, celle-ci pourraient être regroupées afin d'être télétravaillées si cela reste compatible avec les autres missions de l'agent. Cette liste peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution des missions de service public de la Collectivité.

Les agents stagiaires ne peuvent pas exercer en télétravail durant la période de stage du premier emploi. Les agents contractuels ne peuvent pas exercer en télétravail durant la période d'essai.

Article 2 : Lieux d'exercice des missions en télétravail :

Le télétravail a lieu au domicile de l'agent. Le domicile de l'agent devra être équipé d'une connexion suffisante à l'exercice du télétravail et être assuré au titre de la responsabilité civile pour l'exercice du télétravail. L'agent devra fournir une attestation sur l'honneur (annexe 1) justifiant de la conformité des locaux et des installations.

L'agent télétravailleur bénéficie de la même couverture des risques que les autres agents dans le respect de procédures en vigueur.

Article 3 : Matériels pour l'exercice du télétravail et règles de sécurisation des données :

L'agent en télétravail utilisera le matériel mis à sa disposition par la collectivité. Il s'engagera à respecter les règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information. Les logiciels métiers et les outils numériques utilisés dans le cadre normal des missions de l'agent lui seront mis à disposition dans la limite des possibilités des règles de sécurité informatique. L'agent télétravailleur s'engagera par la signature d'une charte du télétravail (annexe 2) à respecter le matériel et les outils fournis et à en être le seul utilisateur.

Le décret du 5 mai 2020 permet le recours ponctuel au matériel personnel de l'agent en cas d'impossibilité de fourniture par la Collectivité ou de conditions impérieuses.

Il n'y aura pas de prise en charge financière des coûts de flux (électricité, internet...) liés au télétravail à domicile.

Article 4 : Temps de travail des agents en télétravail :

L'agent en télétravail devra respecter les horaires et la durée de travail tels que validés par sa hiérarchie de la même façon que ceux effectués lorsqu'il exerce dans les locaux habituels.

Durant ce temps, l'agent est à la disposition de l'employeur. Il doit se conformer à ses directives, ne doit pas vaquer librement à des occupations personnelles et n'est pas autorisé à s'absenter sans autorisation.

Concernant les modalités de contrôle de ce temps de travail, l'agent doit rester joignable téléphoniquement, y compris sur son téléphone personnel en faisant un renvoi d'appel de sa ligne professionnelle. Tout agent injoignable pourra être considéré comme absent.

La suspension temporaire du télétravail pourra intervenir dans un délai de prévenance de 5 jours sauf motifs impérieux :

- en fonction d'obligations empêchant temporairement l'agent de télétravailler,
- en fonction de la nécessité de service requérant la présence de l'agent dans les locaux professionnels.

Article 5 : Modalités d'autorisation d'exercice en télétravail

Une fiche type (annexe 3) sera mise en place afin que l'agent puisse faire sa demande et le chef de service pourra apprécier l'opportunité de la validation de l'organisation des missions de l'agent en télétravail dans un délai maximum d'un mois.

La durée de l'autorisation sera fixée à 1 an maximum avec une période d'adaptation de 3 mois, elle ne pourra être renouvelée que de façon expresse et sera revue en cas de changement de fonctions.

L'agent ou l'administration pourra mettre fin à cette organisation de façon unilatérale et par écrit dans le respect d'un délai de prévenance de 2 mois ramené à 1 mois durant la période d'adaptation. Dans le cas où l'administration souhaite mettre fin à l'autorisation pour des raisons de nécessité de service impérieuses, le délai sera réduit.

Une charte du télétravail (annexe 2) sera remise à l'agent en même temps que son arrêté individuel d'autorisation de télétravail.

**Article 6 :** Modalités d'exercice en télétravail

La définition du rythme de l'organisation en télétravail est laissée à l'appréciation du chef de service dans les limites suivantes :

Pour les agents dont les missions sont éligibles au télétravail, il sera organisé selon le rythme suivant :

Agents à temps complet et à temps partiel à 80 ou 90% : rythme flottant de 8 jours maximum par mois et 2 jours maximum par semaine

Agent à temps non complet et à temps partiel en dessous de 80%: le télétravail n'est pas compatible avec ces quotités de temps de travail.

Les agents télétravailleurs bénéficient des mêmes droits et obligations que les autres agents, ainsi les titres restaurant seront attribués de la même manière.

L'agent sera autorisé à télétravailler par l'autorité territoriale par un arrêté individuel. Le télétravail sera abordé au cours de l'entretien professionnel.

**Article 7 :** Suivi et contrôles des activités en télétravail

Un outil de suivi des missions réalisées en télétravail est mis en place entre le chef de service et l'agent afin de mesurer l'effectivité des tâches (annexe 4).

**Article 8 :** Dérogations aux principes

Des demandes de dérogations aux principes d'organisation du télétravail énoncés supra peuvent être émises par l'agent et le chef de service et seront laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Les motifs de dérogations sont les suivants :

- Dérogation temporaire sur avis médical : afin d'éviter une interruption temporaire de travail et à la demande de l'agent.
- Dérogation possible pour les agents en situation de handicap.
- Dérogation pour motif personnel : limitée dans le temps et liée à une contrainte imprévisible et impérieuse (absence de transport, intempéries...).

**Article 9 :** Bilan annuel-Evolution

Un bilan annuel sera présenté en Comité Technique Paritaire et cette organisation pourra évoluer.

Ces modalités d'organisation de télétravail seront présentées lors du prochain Conseil Municipal.

**Article 10 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-105 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ARTISTE JULIETTE AGNEL**

*Rapporteur : Madame Valérie CANILLAS*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge des frais (transport et hébergement) de l'artiste Juliette Agnel pour un montant maximum de 250 euros TTC.

**20-106 ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES JOURNEES EUROPEENNES DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE JUIFS POUR L'ANNEE 2020**

*Rapporteur : Madame Valérie CANILLAS*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune à l'association J.E.C.P.J.-France, JECPJ domiciliée 10 rue Saint Claude – 75003 PARIS, pour l'année 2020, affecte D'affecter la dépense concernant l'adhésion pour l'année 2020, sur le crédit du budget de fonctionnement, inscrit au BP 2020 dans l'enveloppe accordée à la Direction du Patrimoine et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-107 ACHAT DE MENUISERIES ANCIENNES PROVENANT DE LA COLLECTION DE MMES LOUISE BLANC ET FRANCOISE BLANC LEGIER**

*Rapporteur : Madame Valérie CANILLAS*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les menuiseries en référence à Mmes Louise Blanc et Françoise Blanc Légier pour un montant total de 90,00 euros (quatre-vingt-dix euros), d'affecter cette dépense sur le crédit du budget d'investissement, inscrit au BP 2020 dans l'enveloppe accordée à la Direction du Patrimoine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-108 DEDUCTIBILITE DES DEPENSES DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

*Rapporteur : Madame Françoise MERLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de trois logements sociaux au sein de l'immeuble cadastré CP 471 par le bailleur social Habitat et Humanisme, approuve la réalisation de travaux de fouilles archéologiques au sein de l'immeuble cadastré CP 471 et leur déductibilité au titre du prélèvement SRU, précise que cette dépense figurera sur le compte administratif 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-109 SOUTIEN AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS A LOYER MAITRISE – ADHESION AU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DEPARTEMENTAL 2020-2023**

*Rapporteur : Madame Françoise MERLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au programme d'intérêt général départemental 2020-2023, d'autoriser la participation financière de la Commune selon les modalités suivantes :

- 10% pour un Logement Conventionné Social
- 15% pour un Logement Conventionné Très Social.

Le calcul de la subvention s'effectuera sur les bases de la réglementation et du montant des dépenses subventionnables formulées par l'ANAH.

La participation est toutefois limitée à 12 000 € par logement et dans la limite d'un montant annuel de 50 000 € dédiés à ce dispositif.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-110 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU GROUPE ARCADE POUR LA REALISATION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX CHEMIN DU PONT DE LA SABLE A L'ISLE SUR LA SORGUE**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Gabriel OLIVIER*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement d'une subvention de 200 000 € à la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) pour permettre la réalisation d'une opération de 22 logements sociaux, de dire que cette subvention constituera une dépense déductible des pénalités SRU en 2022, de dire que ces dépenses sont prévues sur l'exercice 2020 au budget principal de la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-111 ACQUISITION D'UN TERRAIN HAMEAU DE PETIT PALAIS POUR LA CREATION D'UN PARKING**

*Rapporteur : Madame Françoise MERLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition par la Ville à Mme Aline CHABAS d'un détachement des parcelles BC 186 et 649 (anciennement 172) d'environ 2 500 m<sup>2</sup> au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>, de préciser qu'un document d'arpentage a été commandé à un géomètre expert afin de délimiter la surface exacte à acquérir, de préciser que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes administratifs y afférents.

**20-112 SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

*Rapporteur : Madame Françoise MERLE*

Le conseil municipal, par 30 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), décide d'attribuer à M. Vasco GOMES une subvention de 2 100,00 € pour la rénovation d'une façade d'un immeuble situé au numéro 6 rue Lamartine à L'Isle sur la Sorgue, de dire que cette dépense est prévue au budget principal de la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-113 ACQUISITION DE TERRAIN CHEMIN DE SOUSSOUMIER**

*Rapporteur : Madame Françoise MERLE*

Le conseil municipal, par 31 pour et 2 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), décide d'autoriser l'acquisition à titre amiable et gratuit des parcelles cadastrées section AM sous les numéros 1968 et 1893, de préciser que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes y afférents.

**20-114 APPROBATION D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE - TOITURE PHOTOVOLTAIQUE COSEC**

*Rapporteur : Madame Eulalie RUS*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'abroger la délibération n° 20-007 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé M. Le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société centrale solaire de L'Isle sur la Sorgue, de se prononcer favorablement à l'étude et au développement du projet de toiture photovoltaïque sur le COSEC mené par la société CP Retour sur L'Isle et d'autoriser M. Le Maire à signer la promesse de bail jointe à la présente délibération, le bail à venir ainsi que les documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage juridique du projet.

**20-115 APPROBATION D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE - TOITURE PHOTOVOLTAIQUE SALLE DES FETES**

*Rapporteur : Madame Eulalie RUS*

Le conseil municipal, par 31 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), décide de se prononcer favorablement à l'étude et au développement du projet de toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes et le Mille club par la société CP Retour sur L'Isle et d'autoriser M. Le Maire à signer la promesse de bail jointe à la présente délibération, le bail à venir ainsi que les documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage juridique du projet.

**20-116 VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement d'avances sur subventions 2021 aux associations et établissements publics suivants :

NOM ASSOCIATION	Avance demandée
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	150 000,00 €
CENTRE SOCIAL	20 000,00 €
B.C.I. FOOTBALL	10 000,00 €
B.C.I. RUGBY A XV	20 000,00 €
MUSICAL'ISLE	11 000,00 €

de dire que la dépense sera prévue au chapitre 65 du budget primitif 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-117 DEPENSES D'INVESTISSEMENT OUVERTURE DES CREDITS ANTICIPES -EXERCICE COMPTABLE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, par 31 pour et 2 abstentions (M. Christian Montagard, Mme Christiane Baudouin), décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

Niveau de vote (chapitre)	Libellé	OUVERTURE DU 1/4 sur le Budget Ville en 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	489 000 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	19 000 €
1600	CENTRE DE VACANCES	3 000 €
2400	SALLE DES FÊTES	10 000 €
4220	CITY PARK	10 000 €
4900	AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	35 000 €
5000	OUVRAGES D'ART -PONTS	2 000 €
5002	TOUR D'ARGENT	340 000 €
5100	VOIRIE	165 000 €
5110	INSTALLATION DE BORNES	55 000 €
5900	ECLAIRAGE PUBLIC	38 000 €
8000	ECOQUARTIER	7 000 €
8200	AD'AP	6 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 250 000 €</b>

De préciser que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, ces crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 du Budget principal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-118 BUDGET PRINCIPAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, d'approuver par chapitre la décision modificative n°2 de la Ville qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement pour un montant de : 30 450 €.
- En section d'investissement pour un montant de : 296 000 €.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20-119 COMITES COMMUNAUX DES FEUX DE FORETS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE**

*Rapporteur : Monsieur Nicolas VALIENTE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 16 655,63 € à la Commune de Saumane de Vaucluse pour l'acquisition d'un véhicule équipé d'un kit incendie dans le cadre des comités communaux des feux de forêts.

**VU POUR ETRE AFFICHE LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A L'Isle sur la Sorgue, 10 décembre 2020

Date de convocation : 2 décembre 2020

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations.

**LE MAIRE,**

Pierre GONZALVEZ



La séance est levée à 20h40.